RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00693
Numéro SIREN : 335 146 312
Nom ou dénomination : ABB FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2015 sous le numéro de dépôt 793

16 JAN. 2015
793

ABB France
Société par Actions Simplifiée au capital de 25.777.845,30 euros
Siège Social : 7, boulevard d'Osny – 95800 Cergy Saint Christophe
RCS Pontoise 335 146 312

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

EN DATE DU 3 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze,
Le trois décembre à neuf heures trente,

Les associés de la Société ABB France, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux de la société ABB France sis à Montluel (01125), 465 avenue des Pré Seigneurs, La Boisse, sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

La société ABB SA, représentée par Monsieur Pierre ST-ARNAUD, en vertu du pouvoir qui lui a été conféré.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre ST-ARNAUD.

Madame Helena KAZAMAKI assume les fonctions de secrétaire.

Messieurs Karim GOUASMI (Titulaire), Daniel FALLOT (Titulaire) et Franck WINTENBERGER (Titulaire), élus du Comité d'Entreprise, assistent à la réunion ou sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée véritable par le bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus du quart des actions composant le capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la société,
- les copies des lettres de convocation adressées à tous les associés,
- une copie de l'avis de convocation paru dans un journal d'annonces légales,
- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- rapport de la Présidence,
- le projet des décisions soumises à l'Assemblée.

Le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés au siège social ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions.

PSA

Greffe du Tribunal de Commerce de Pontoise : dépôt N°793 en date du 16/01/2015

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte et divers propos sont échangés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les décisions suivantes.

PREMIERE DECISION

L'Assemblée après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, prend acte de la démission de Monsieur Pierre ST-ARNAUD de ses fonctions de Président et donne au Président quitus entier et définitif de sa gestion.

La démission de Monsieur Pierre ST-ARNAUD prendra effet à compter du 7 décembre 2014, à minuit, dans les termes et conditions définies ci-dessous.

L'Assemblée remercie Monsieur Pierre ST-ARNAUD pour ses services au cours de son mandat passé en qualité de Président de la société ABB France.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Président non associé en remplacement de Monsieur Pierre ST-ARNAUD, démissionnaire, Monsieur Ian FUNNELL né le 11 janvier 1957 à Blackpool (Royaume Uni), demeurant 10 rue Paul Couderc 92330 Sceaux, pour une durée indéterminée à compter du 8 décembre 2014.

La démission de Monsieur Pierre ST-ARNAUD sera effective au 7 décembre 2014, à minuit.

Monsieur Ian FUNNELL ne percevra aucune rémunération au titre de l'exercice de son mandat social. Il sera néanmoins remboursé des frais qu'il engagera dans le cadre de son mandat, sur présentation de justificatifs.

Le Président représente la Société à l'égard des tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet de la Société et des pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur Ian FUNNELL déclare accepter les fonctions de Président à compter du 8 décembre 2014 et n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président, le Scrutateur et le Secrétaire.

Le Président
Pierre ST-ARNAUD

Le Scrutateur
ABB SA
Représentée par Pierre ST-ARNAUD
dûment habilité

Ian FUNNELL
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président.

Le Secrétaire
Helena KAZAMAKI